

REGLEMENT

ARTICLE I – ORGANISATION GENERALE

1. La direction des Sports de la ville de Cayenne organise le CAYENNE BEACH VILLAGE.

Adresse:

Direction des sports de la ville de Cayenne

Stade municipal Georges Chaumet

966, Route de Baduel – 97300 CAYENNE

Tel : 05-94-25-28-11 / 05-94-25-28-19 / Fax : 05-94-35-81-24

2. L'inscription et l'information des participants sont gérées par la Direction des Sports de la ville Cayenne.

3. Les tournois du Cayenne Beach Village sont ouverts au grand public à partir de 16 ans.

ARTICLE II – CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les tournois dans le cadre du CAYENNE BEACH VILLAGE se déroulent en conformité avec le présent règlement mais aussi dans le respect des règles de vie et d'autrui.

2. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées.

3. **Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement et attestent leur bon état santé par le seul fait de leur inscription** et de ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique sportive.

4. Ils acceptent l'exploitation, à titre gratuit par l'organisateur, la ville de Cayenne, des images et des photos les représentant individuellement ou collectivement réalisées par les photographes officiels. Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication, en particulier pour l'affichage, le site Internet de la ville de Cayenne et ce pour une durée de deux ans à compter du dernier jour de l'évènement.

ARTICLE III – PROGRAMME GÉNÉRAL DES ÉPREUVES

Jour 1 : Vérifications des inscriptions pour les équipes (**obligatoire**) - samedi de 14h à 18h
Début des phases de poule

Jour 2 : Phases finales - dimanche de 9h à 18h

ARTICLE IV – LES EQUIPES

1. Les équipes sont composées :

Le Beach soccer 10 joueurs, possibilité d'inscrire une équipe mixte

Le Beach volley 3 joueurs pour les équipes mixtes obligatoirement,

Le Sand Ball 8 joueurs mixtes obligatoirement,

Le Beach Tennis 2 joueurs, possibilité d'inscrire une équipe mixte

Chaque équipe nomme un capitaine responsable de l'équipe.

2. Assurances : les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation au CAYENNE BEACH VILLAGE.

3. L'organisation peut conseiller un concurrent de consulter un médecin, pour un simple contrôle ou si le concurrent montre des signes de fatigue ou des troubles médicaux.

4. Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances. Ils doivent s'abstenir de voies de fait, de menaces, d'injures et de tout autre comportement indécent ou dangereux pour autrui. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés, dégradés de leur fait.

5. En cas d'altercation sur ou en dehors de l'aire de jeux entre deux équipes ou entre des joueurs d'une même équipe, l'organisateur se réserve le droit d'exclure du tournoi les équipes ou joueurs concernés sur le champ.

6. **Il est strictement interdit de consommer de l'alcool sur le site et d'apporter des bouteilles en verres.**

7. Les équipes se verront pénalisées si elles ne respectent pas les interdictions citées ci-dessus.

A savoir également : Dans sa lutte contre les déchets et les dépôts sauvages, la ville de Cayenne a mis en place cette année un jeu-quizz ainsi qu'un dispositif de « bonus-malus », si des actes d'incivilités des équipes sont constatés. Ces derniers sont pleinement intégrés au classement du tournoi.

ARTICLE V – PRINCIPES ET DEROULEMENTDES EPREUVES

1. Chaque épreuve respecte le règlement fédéral de la discipline concernée

2. Les disciplines sportives proposées

a) BEACH SOCCER

b) BEACH VOLLEY

c) SANDBALL

d) BEACH TENNIS

ARTICLE VI – INSCRIPTION

Les droits d'engagement sont de :

- **50 €** par équipe pour le Beach soccer 10 joueurs
- **5 €** par personne pour le Beach volley et le beach tennis
- **40 €** par équipe pour le Sand Ball 8 joueurs

Ce coût comprend :

- L'inscription sur une discipline
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve
- le repas et la collation du dimanche

En cas de désistement ou d'abandon, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

La ville de Cayenne par le biais de sa Direction des Sports collecte les différentes sommes citées ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS

DIRECTION DES SPORTS

Stade municipal G.CHAUMET – 966 Route de Baduel, 97300 CAYENNE

Tel : 05-94-25-28-11 / 05-94-25-28-19

Mail : sport.animation@ville-cayenne.fr



LA VILLE DE CAYENNE ORGANISE

La 9^{ème} Édition

CAYENNE BEACH VILLAGE

samedi 23 & dimanche 24 juillet 2016
PLAGE DE MONTABO - CHEMIN HILAIRE

SPORT ANIMATION SHOW DANSE SAND BALL BEACH SOCCER BEACH VOLLEY BEACH TENNIS BOXE

funradio

DATE LIMITE : MERCREDI 20 JUILLET 2016

INSCRIPTION À LA DIRECTION DES SPORTS AU STADE MUNICIPAL G. CHAUMET

INFOLINE : 0594 25 28 11 - 0694 22 55 20
sport.animation@ville-cayenne.fr

Sponsors: EBC, RAUCH, maaxo, sol, Sarah, BUIRETTE, Carresse, UEST, RSMA, BIC, CANAL+, GIN, JENNY MODE, Digicel, CHANFLOR, NELS, SPORT 2000, Yoplait, HAÏTIKARÉ GUYANE, LIQUE GUYANE, faggio, ins, PIGANTI, RT12.

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE :

DISCIPLINE CHOISIE:

beach soccer beach volley beach tennis sandball

RESPONSABLE DE L'EQUIPE

Nom/Prénom :

Date de naissance :

Tel : Portable : Mail :

COMPOSITION DE L'EQUIPE

| N° | NOM | PRENOM | DATE DE NAISSANCE | SIGNATURE |
|----|-----|--------|-------------------|-----------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |

Confirme l'engagement d'une équipe de 10 personnes pour le Beach soccer, de 8 personnes pour le SandBall équipe mixte, 3 pour le Beach volley mixte, 2 pour le Beach tennis,

Je soussigné(e), en **QUALITÉ DE RESPONSABLE D'ÉQUIPE certifié que tous les membres de l'équipe s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.**

Fait à :

Le : / . / . .

Signature obligatoire du responsable de l'équipé